

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe des Associations

La presse s'en faisait l'écho il y a quelques jours à peine : la santé et la qualité des soins dans notre pays préoccupent 57 % des Français. C'est dire l'actualité et l'importance de nos débats. Les raisons de cette inquiétude sont connues et rappelées dans cet avis. La pérennité du système assurantiel de protection sociale, l'augmentation constante des restes à charge et les inégalités territoriales forment le triptyque du malaise de nos concitoyens. Sur les deux derniers points, les préconisations contenues dans l'avis semblent à la fois pertinentes et porteuses d'équité sociale.

Avant d'entrer dans les détails, le groupe des associations souhaite exprimer sa profonde satisfaction devant le consensus autour de l'universalité du système de protection sociale, seule garantie en effet d'allier efficacité et équité. Au-delà de ce point, il semble également utile de souligner la gageure que représentait cette saisine, notamment en ce qui concerne le financement. Compte-tenu de la diversité de notre assemblée, comment parvenir en trois mois à un consensus sur une question non résolue depuis la fin des Trente Glorieuses ? Le groupe des associations remercie le rapporteur, de s'y être attelé avec détermination.

Le manque de temps et la complexité du sujet ont amené à réduire le champ de l'avis à l'assurance maladie. Au-delà des autres branches de la Sécurité sociale, la composante non assurantielle de la protection sociale, c'est-à-dire non contributive, est -elle aussi - essentielle. Qu'il s'agisse des politiques sociales mises en place par l'État et les collectivités territoriales, des très nombreuses actions déployées par les associations sanitaires et sociales et les fondations ; la protection sociale mériterait d'être analysée dans sa définition large.

Pour ce qui concerne les associations spécifiquement, leur rôle en matière de prévention comme en matière d'accès aux soins pour les populations les plus fragilisées est primordial et aurait sans doute mérité d'être davantage valorisé.

Pour le groupe des associations, un élément semble pourtant manquer dans cet avis. Dans la ligne de la saisine du Premier ministre, une place significative est faite au rôle des complémentaires. Notre groupe est très attaché à son appartenance à l'économie sociale. Nous regrettons donc que les mutuelles, porteuses des valeurs et des pratiques de cette « autre économie », et les assurances privées soient mises sur un pied d'égalité.

Quels que soient les atouts des assurances privées - que nous ne contestons pas - la non-lucrativité et la non-sélectivité ont, pour nous, un sens. En particulier quand il s'agit de santé.

Partageant malgré tout les propositions faites en matière d'optimisation de l'efficacité des parcours de soins ou de regroupements des professionnels, le groupe des associations a voté l'avis.